

**Bruxelles, le 26 mars 2025
(OR. en)**

7468/25

**SOC 171
EMPL 116
SAN 126**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail Nomination de M ^{me} Kaire SAAREP, membre pour l'Estonie, en remplacement de M ^{me} Silja SOON, démissionnaire

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Silja SOON , membre du conseil d'administration mentionné en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour l'Estonie).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil¹, les membres et les suppléants du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement de l'Estonie a proposé la candidature de
M^{me} Kaie SAAREP pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), qui figure dans le document 7469/25, et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
